

«ÉTUDIÉ» PAR LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX—ON SUGGÈRE QUE L'APPLICATION DE LA NOUVELLE LOI SOIT RETARDÉE D'UN AN

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable premier ministre suppléant.

Dirait-il à la Chambre si le gouvernement est disposé à se rendre à la demande du premier ministre du Québec qui réclame, d'une part, que les aspects internationaux de la fiscalité fassent l'objet d'une étude conjointe du gouvernement fédéral et des provinces avant l'adoption du projet de loi sur la réforme fiscale, et, d'autre part, que la mise en vigueur du nouveau régime fiscal soit retardée d'un an, à cause de sa complexité et des nombreuses difficultés d'interprétation et d'application qu'il comporte?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, la politique du gouvernement est que la Chambre poursuive l'étude de la mesure fiscale dont elle est saisie.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je crois devoir soulever la question de privilège, à cause de ce qu'a dit il y a un instant le premier ministre suppléant au sujet de la réponse qu'il m'a donnée hier à la Chambre quand je lui ai demandé à quel moment le gouvernement avait eu connaissance de cette fuite. Voici ce qu'il a dit, entre autres, comme en fait foi la page 9595 du hansard: Je constate maintenant que le numéro de samedi d'un journal que ni moi-même ni le premier ministre n'avions vu publiait un extrait présumé d'un document du cabinet. Si nous nous étions alors rendu compte de cette divulgation, nous aurions institué une enquête sur-le-champ. Nous l'avons fait dès que nous avons eu des indices que la sécurité du cabinet avait été violée.

Le premier ministre suppléant a vraisemblablement dit autre chose en dehors de la Chambre et il s'imagine que, m'ayant donné cette réponse hier, il lui suffit de dire maintenant qu'il n'a pas eu l'occasion de faire une mise au point à la Chambre. Je dois dire en toute sincérité, monsieur l'Orateur, que la réponse du premier ministre suppléant hier était fautive.

M. Nielsen: Ce n'était pas la vérité.

L'hon. M. Stanfield: C'est une insulte à la Chambre que d'avoir fait une autre déclaration au dehors et de n'avoir pas cru bon, une fois de retour à la Chambre, de rectifier ce qu'il y avait déclaré. Il ne voit pas la nécessité de le faire aujourd'hui. En tant que chef de l'opposition, cela m'afflige, je dois le dire. J'ai raison de me plaindre, tout comme les autres députés, de ce que le premier ministre suppléant n'ait pas rectifié sa déclaration à la Chambre. Pour moi, c'est une atteinte aux privilèges de la Chambre de la part du premier ministre suppléant.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, si j'ai lésé la Chambre en quoi que ce soit, c'était tout à fait par inadvertance et je m'en excuse sincèrement. Si j'avais disposé des renseignements voulus au moment où l'honorable représentant m'a posé la question, je lui en aurais fait part.

Une voix: Le ministre les avait, de toute évidence.

L'hon. M. Sharp: Des enquêtes étaient en cours et l'affaire ne me semblait pas tellement importante. Mais si l'on

[L'hon. M. Sharp.]

a pu croire que j'ai offensé le chef de l'opposition, je le regrette et je m'en excuse.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS—LA PRISE D'UNE DÉCISION

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, je pose ma question supplémentaire au premier ministre suppléant. Dans sa déclaration d'hier dans la salle de conférence du Commonwealth, il a mentionné à diverses reprises l'extrême confusion provoquée par la révélation à la presse de renseignements officiels et il a indiqué, dans le but de mettre fin à la confusion, qu'une décision immédiate s'imposait relativement à cette question. Le premier ministre suppléant peut-il nous dire quand il prévoit qu'une décision sera prise à cet égard?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je parle au nom de tous mes collègues en exprimant l'espoir que cette décision sera prise aussitôt que possible.

M. Coates: Le premier ministre suppléant peut-il nous assurer qu'une décision sera prise, quels que soient les complications de la surtaxe de 10 p. 100 et les autres problèmes découlant de nos relations avec les États-Unis?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il me semble important qu'une décision du gouvernement repose sur tous les faits. Je puis assurer à l'honorable député que la surtaxe de 10 p. 100 n'a pas grand-chose à voir avec cette question.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'espère que le député de Red Deer a accepté l'explication que je viens de lui donner et qu'il est prêt à poser sa question supplémentaire. Je serai heureux de l'entendre.

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS—L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE ET LE RISQUE DE RÉTORSION DE LA PART DES É.-U.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je pose une question qui se rattache à celle qu'a déjà posée mon leader. Je l'adresse au premier ministre suppléant. Puisque le premier ministre suppléant a déclaré hier que toute étude publique que ferait le gouvernement en ce moment sur la politique des investissements étrangers risquerait de compromettre les entretiens ou rapports que nous avons actuellement avec les États-Unis, le gouvernement a-t-il cessé toute élaboration de politique dans le domaine des investissements étrangers par crainte de mesures de représailles de la part des États-Unis en ce moment ou d'un durcissement de leur position quant à la surtaxe?

L'hon. M. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'ai dit que le désordre qui résulte des fuites d'information du Cabinet empêche le progrès des discussions que nous avons avec les États-Unis. Il me semble pourtant que nous devrions décider quel est le meilleur intérêt du Canada et ne pas nous laisser dicter une politique par un autre pays.